

Refonder l'école de la République

Bernard Jardel

A quelques semaines des élections présidentielles, la question de l'éducation est au cœur du débat. Pour alimenter les réflexions des candidats et des citoyens, il semblerait intéressant de s'interroger sur six réformes structurelles qui pourraient faire évoluer l'école de la république, l'école de l'intégration.

L'école de la République pose problème, le collège unique est à nouveau montré du doigt, il serait à l'origine de nos résultats médiocres à l'international. Est-il possible de relancer une dynamique et avec quels moyens ?

Cette contribution propose six axes d'actions prioritaires qui touchent aux structures et à la gestion des ressources humaines. Elle veut mettre en évidence que des «énergies scolaires» sont aujourd'hui en sommeil et peuvent être stimulées au bénéfice des élèves.

Une priorité absolue : l'école maternelle

Il s'agit de compenser, dès l'entrée à l'école le handicap socioculturel, notamment dans le domaine linguistique où l'on constate une grande hétérogénéité, beaucoup plus forte que dans les pays scandinaves. Chacun sait, depuis longtemps que ce «lire - écrire» est le socle sur lequel vont se construire tous les apprentissages scolaires ultérieurs. La compensation de ce handicap est possible si l'école maternelle est capable de multiplier la quantité et la qualité d'interactions linguistiques dès le plus jeune âge. Ce qui pose la question des effectifs d'élèves dans les classes et des aides pédagogiques pour la maitressé. Il est aussi important de desserrer l'étau de l'apprentissage «accélééré» au CP pour l'élargir sur une période de 2 à 3 ans,

Un vrai statut pour le collège unique : ses enseignants, son personnel de direction

Depuis près de 40 ans, le collège unique n'a jamais eu les moyens de sa réussite ! Il est devenu une école «moyenne» sans identité, un petit lycée, le maillon faible alors qu'il devrait être la clé de voûte de la formation initiale. Une multitude de pratiques, à côté ou en plus de la classe, ont été prescrites pour les élèves en

difficulté (soutien, remédiations diverses...). Il faut faire le deuil de cette «fausse bonne idée» la compensation. Elle a largement échoué en culpabilisant les élèves concernés. Nous préconisons de mettre «un moteur» au collège unique en privilégiant des réformes structurelles qui mettent **l'enseignant au centre du changement...**en proposant un nouveau statut de professeur de collège :

- Il semble raisonnable de proposer à minima : 17 heures d'enseignement et 3 heures de réunions, de concertations formelles avec une gestion souple :

- Une heure régulière de suivi - tutorat par demi classe en relation régulière avec tous les parents (tous les enseignants deviennent des professeurs principaux), une heure de concertation d'équipe disciplinaire, une heure en équipe interdisciplinaire.

- L'institution pourrait affecter à chaque collège une dotation horaire en deux parties, l'une fixe et l'autre mobile calculée à partir des évaluations de CM2 et du degré d'hétérogénéité des élèves à l'entrée en 6^{ème}. Cette partie mobile, affectée dans la durée, serait très significative pour les établissements en zone sensible, et devrait permettre de piloter le projet d'établissement. Elle serait affectée, entre autre, sous formes de petites décharges par les conseils d'administration (tâches de coordination, actions de formation ou d'écriture pédagogique pour d'autres etc.).

- Par ailleurs, les enseignants volontaires pourraient demander à exercer une bivalence.

La création d'une vraie carrière professionnelle pour les enseignants

Il faut sortir d'une carrière réglée sur des critères administratifs (carrière qui convient bien aux initiés) et inventer une carrière pédagogique, un dispositif qui valorise l'engagement professionnel et l'apprentissage tout au long de la carrière.

Il pourrait être envisagé, par exemple, trois grades avec des seuils minima d'ancienneté pour postuler. Le passage d'un grade à l'autre se ferait sur des épreuves pédagogiques écrites, mais aussi sur dossier. Il s'agirait alors d'apprécier l'engagement dans des actions pédagogiques d'établissement, les initiatives/innovations, les formations complémentaires, les prises de responsabilité, les investissements auprès de publics difficiles... Ce dossier serait argumenté devant une commission de promotion indépendante et qualifiée avec des critères explicites.

Un dispositif semblable existerait pour les chefs d'établissements. Il s'agit d'affirmer par cette nouvelle carrière que l'enseignement est une profession, avec une formation initiale et continue. Une formation professionnelle dont le moteur est le lien très étroit entre la pratique et la théorie (mieux comprendre pour mieux agir). La professionnalisation deviendrait alors un processus permanent tout au long de la carrière.

Le 3^{ème} grade correspondrait à celui d'agrégé, grade qui ne serait plus accessible en concours externe.

De nouveaux chefs d'établissement

Le chef d'établissement joue un rôle déterminant dans la dynamique et le climat d'un établissement. Aujourd'hui les tâches administratives de gestion se sont multipliées et ne centrent plus sur l'essentiel. Une transformation en profondeur du management des établissements favoriserait une nouvelle politique éducative dans

le secondaire. Le futur chef d'établissement, pré-recruté sur critères, recevrait une solide formation au management d'un système d'éducation et de formation de niveau Master. Son travail serait alors centré sur le «développement» de son établissement, c'est à dire : le pilotage pédagogique et la gestion des ressources humaines, les relations avec les partenaires de l'école. La fonction administrative serait dévolue, sous la responsabilité du chef d'établissement, à un gestionnaire de métier.

Une vraie filière de formation par l'apprentissage et l'alternance

La classe de 3^{ème} devrait proposer, en plus des orientations classiques et techniques, des formations professionnelles plus attractives. Il faut valoriser l'apprentissage et la formation en bacs professionnels en laissant une plus large place aux stages et à alternance. Les régions doivent jouer un rôle majeur dans ce secteur de formation en relation étroite avec le monde de l'entreprise et les débouchés professionnels réels. L'enjeu de société est de favoriser le transfert de compétences entre générations : des personnes expérimentées (tuteurs en entreprise) vers les jeunes en formation. Ce projet à un coût car il nécessiterait des décharges de travail adaptées.

Carte scolaire : hétérogénéité et prévention de «l'exclusion scolaire»

Il faut affirmer que la mixité sociale et scolaire est un atout pour l'école de la république et sa mission d'intégration est de solidarité nationale. Il s'agit d'être vigilant pour éviter la création de ghettos, de filières de relégation, de difficultés au niveau des établissements ou de certaines classes. Il conviendrait de trouver le bon équilibre pour que cette hétérogénéité soit «formatrice» c'est-à-dire «soutenable» pédagogiquement pour les enseignants qui travaillent en équipe. La carte scolaire est un instrument de pilotage politique majeur pour prévenir l'échec et l'exclusion.

Des raisons d'espérer.

L'insatisfaction professionnelle est très répandue dans le milieu enseignant. En même temps un formidable potentiel d'initiatives et de compétences est en friche. Pendant 40 ans les tentatives de réformes ont fait l'objet d'une «guerre de tranchée» bien réglée dont les élèves et les enseignants sont toujours les victimes. Les réformettes institutionnelles se sont succédées au rythme des changements de ministres. Beaucoup de parents sont inquiets d'autres dépassés, mais jamais démissionnaires s'agissant de leurs enfants. Les enseignants, eux, sont souvent démoralisés par l'ampleur des attentes.

Cette contribution cherche à montrer que le meilleur moyen de défendre l'école de la république...c'est de la faire évoluer. Le parti pris est de faire confiance aux enseignants et de les mettre au cœur du changement au bénéfice des élèves.

Chacun sait que refonder l'école demande beaucoup de courage politique...et de moyens car il s'agit d'un investissement d'avenir. Mais il faut faire des choix stratégiques de cibles prioritaires. En effet il y a une multitude de suggestions dans ce domaine, toutes légitimes, non secondaires...mais secondes.